



# Rapport de gestion

---

Renseignez-vous. Protégez vos épargnes.

# Partie 1

## Contexte d'exploitation de la SADC

Les activités de la SADC et le rendement de ses institutions membres sont tributaires de l'état de santé de l'économie et du secteur financier du pays, des modifications apportées à la législation et à la réglementation, ainsi que de certains événements internationaux. Voici une description des facteurs qui ont une incidence cruciale sur la capacité de la Société à réaliser son mandat.

### Conjoncture

L'économie canadienne a poursuivi sa progression à un rythme soutenu durant l'exercice 2011, grâce à la faiblesse des taux d'intérêt et aux plans gouvernementaux pour stimuler la croissance, et à la reprise économique à l'échelle mondiale. La plupart des principaux éléments de la demande globale ont contribué à l'expansion économique. L'investissement fixe des entreprises, qui a connu un déclin exceptionnellenent brutal pendant la récession, a remonté en flèche au cours de l'exercice. Les prix de l'immobilier sont demeurés fermes ; toutefois, la demande de logements est demeurée relativement stable après une forte poussée en 2009 et au début de 2010, entre autres à cause du resserrement des normes de crédit hypothécaire instauré par le gouvernement. Le secteur manufacturier a dû composer de nouveau avec la vigueur persistante du dollar canadien.

D'importants risques à la baisse retiendront l'attention au cours des prochains mois : le fort endettement des consommateurs (surtout sur le marché hypothécaire) et la vulnérabilité qui en découle pour les ménages et les institutions membres ; la vigueur persistante du dollar canadien ; la possibilité d'autres épisodes d'instabilité sur les marchés financiers internationaux en réaction aux problèmes de dette souveraine et aux troubles politiques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. L'incertitude qui pèse sur l'économie mondiale est en outre alimentée par l'évolution de la situation au Japon, à la suite du tremblement de terre de Tohoku.

### Environnement des institutions membres

Dans l'ensemble, le profil de risque des institutions membres de la SADC s'est rehaussé en 2010, car la plupart des institutions membres ont enregistré des améliorations sur le plan des bénéfices, des mesures liées à ces derniers (comme le rendement de l'actif moyen et le rendement des fonds propres), de la qualité de l'actif et du capital réglementaire. Les institutions membres de la Société ont tiré profit des faibles taux d'intérêt, de l'expansion du crédit de détail au pays et de la stabilité accrue des marchés de capitaux.

Le risque le plus important demeure la possibilité d'une baisse marquée et prolongée des prix de l'immobilier au pays. La hausse des taux d'intérêt et des coûts assumés par les emprunteurs hypothécaires pourrait aussi poser des problèmes de qualité du crédit aux institutions membres.

L'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS) touchera peut-être certaines institutions membres plus que d'autres. Les IFRS doivent entrer en vigueur en 2011 et les institutions dont l'exercice financier se termine le 31 décembre (des institutions de petite taille, pour la plupart) doivent produire leur premier jeu d'états financiers en mars 2011, tandis que celles dont l'exercice se termine le 31 octobre – c'est le cas de la plupart des grandes banques – devront le faire en janvier 2012. Le regroupement des éléments hors bilan entraînera sans doute une hausse des éléments d'actif et de passif au bilan de certaines institutions financières, ce qui pourrait nuire à leur ratio actif / capital réglementaire.



En septembre 2010, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a annoncé le relèvement substantiel des exigences en matière de capital réglementaire et de liquidité qui s'appliquent aux banques. Ces normes constituent le dispositif de Bâle III. Ce dispositif prévoit entre autres le relèvement de l'exigence minimale en matière de capital-actions ordinaire et l'obligation de se constituer un coussin de protection des capitaux pour mieux faire face aux périodes difficiles. Le dispositif définit également des exigences minimales plus élevées quant aux fonds propres de catégorie 1 et au total des fonds propres, et il introduit deux nouveaux ratios de liquidité : un ratio à court terme de 30 jours (LCR) et un autre à plus long terme (NSFR). Ces nouvelles exigences entreront en vigueur progressivement entre janvier 2013 et janvier 2019.

Nous croyons que nos institutions membres seront en mesure de satisfaire aux nouvelles exigences minimales, vu leurs ratios existants en matière de capital-actions ordinaire tangible et de bénéfices non répartis, leurs attentes en matière de production interne de capitaux et la longue période de mise en application de ces nouvelles exigences.

## Environnement du consommateur

L'augmentation des dépôts personnels et des dépôts assurés est nettement plus modérée depuis l'an dernier, ce qui donne à croire que la population canadienne éprouve en général une plus grande confiance dans l'avenir et qu'elle s'attend à ce que l'économie continue de s'améliorer au cours des douze prochains mois. Cependant, l'incertitude et les risques demeurent élevés à l'échelle mondiale, ce qui fait ressortir la fragilité de ce sentiment de confiance et rappelle l'importance pour la SADC de continuer à informer les déposants sur la protection de leurs dépôts.

## Contexte législatif et réglementaire

Le Budget fédéral de 2010 proposait des modifications législatives visant à améliorer les outils de règlement de faillite dont dispose la SADC. Ces modifications autorisaient entre autres la SADC à imposer aux institutions membres des exigences en matière de données et de systèmes, dans le but de faciliter le prompt remboursement des dépôts assurés ou l'établissement d'une institution-relais en cas de faillite. C'est dans ce contexte que la SADC a rédigé son *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Cette année, nous avons également modifié le *Règlement administratif de la SADC concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie*, pour faire en sorte que les registres des institutions membres contiennent toute l'information nécessaire au calcul rapide des dépôts à rembourser à l'égard de ces types de comptes.

En septembre 2010, le ministère des Finances a amorcé l'examen de la législation régissant les institutions financières fédérales. Cet examen a lieu tous les cinq ans et porte entre autres sur la *Loi sur les banques* et la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (Loi sur la SADC). La direction de la SADC collabore avec le ministère des Finances et d'autres organismes du filet de sécurité financier à la rédaction de propositions législatives dans le cadre de cet examen.

## Gouvernance et gestion des risques

### Risques importants pour la SADC

La SADC s'expose à quatre catégories de risques qui découlent du mandat qui lui est conféré par la loi et de la poursuite de ses activités : risques d'assurance, risques financiers, risques d'exploitation et risque de réputation. Au terme d'une autoévaluation, la direction a conclu que l'ampleur des risques auxquels la Société s'expose demeure acceptable dans l'ensemble, bien que le risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts, le risque d'intervention, le risque de personnes et le risque de processus soient jugés « préoccupants ». La direction a pris des mesures afin de surveiller ces risques de près et de les atténuer.

La déclaration de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise (GRE) durant l'exercice 2011 fait partie du présent rapport. Nous présentons ci-contre une évaluation plus détaillée des treize risques recensés par la direction en ce qui a trait aux activités de la SADC et à son contexte actuel.

## Résumé de l'évaluation par la direction des risques importants de la SADC

Les définitions ci-dessous s'appliquent à l'évaluation par la direction des risques importants de la SADC :

### Ampleur des risques résiduels :

- **Acceptable** – le risque résiduel est jugé acceptable et des pratiques de gestion appropriées sont en place.
- **Préoccupant** – le risque résiduel nécessite une étroite surveillance et (ou) les mesures déjà prévues pour améliorer la gestion du risque ne sont pas encore entièrement mises en œuvre, mais des dispositions adéquates sont prises en temps voulu pour y arriver.
- **Sérieux** – le risque résiduel est inacceptable et il peut exister des lacunes importantes au chapitre des mesures de gestion et de contrôle.

### Tendance des risques résiduels :

- **Stable** : Ce risque résiduel ne devrait pas évoluer au cours du prochain exercice.
- ▼ **En baisse** : Ce risque résiduel devrait diminuer au cours du prochain exercice.
- ▲ **En hausse** : Ce risque résiduel devrait augmenter au cours du prochain exercice.

Risques d'assurance	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Ampleur	Tendance	Ampleur	Tendance
<b>Risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts</b> : Le risque que la SADC ne possède pas les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion de son risque d'assurance conformément à son mandat.	■	–	■	–
<b>Risque d'évaluation</b> : Le risque que la SADC ne reconnaisse pas rapidement ou systématiquement les institutions membres qui représentent un risque d'assurance inacceptable.	■	–	■	–
<b>Risque d'intervention</b> : Le risque que la SADC ne prenne pas les mesures qui s'imposent, ou ne soit pas en mesure de les prendre, à l'endroit d'une institution membre représentant un risque d'assurance inacceptable ou à l'endroit d'une institution membre ayant fait faillite.	■	–	■	–
Risques d'exploitation				
<b>Risque de personnes</b> : Le risque attribuable à l'insuffisance des compétences, des habiletés ou du rendement du personnel de la SADC, ou à un traitement inadéquat de ce personnel.	■	–	■	–
<b>Risque d'information</b> : Le risque que l'on ne dispose pas en temps utile des informations pertinentes et exactes pour prendre des décisions éclairées et rendre plus efficace la surveillance exercée par la SADC.	■	▲	■	–
<b>Risque lié à la technologie</b> : Le risque que l'infrastructure technologique de la SADC n'appuie pas de manière adéquate la poursuite du mandat de la Société, qui lui est conféré par la loi, ainsi que la conduite de ses affaires.	■	–	■	–
<b>Risque de processus</b> : Le risque attribuable à l'exécution incorrecte, à la défaillance ou à l'interruption d'une politique, d'une pratique ou d'une mesure de contrôle liée à un processus de la SADC.	■	–	■	▲



## Résumé de l'évaluation par la direction des risques importants de la SADC (suite)

Risques d'exploitation	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Ampleur	Tendance	Ampleur	Tendance
<b>Risque juridique / de non-conformité</b> : Le risque que la SADC ne parvienne pas à déterminer ses obligations légales et autres, ou à s'y conformer, dans la conduite de ses affaires.		–		–
<b>Risque d'interruption des activités</b> : Le risque qu'une perturbation ayant des répercussions sur le personnel, l'information, les locaux, l'infrastructure technologique ou les activités de la SADC empêche cette dernière de poursuivre le mandat qui lui est conféré par la loi ainsi que la conduite de ses affaires.		–		–
<b>Risques financiers</b>				
<b>Risque de liquidité</b> : Le risque que la SADC ne puisse pas disposer des liquidités suffisantes pour respecter ses engagements, au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.		–		–
<b>Risque de marché</b> : Le risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la SADC et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de variations des taux de marché (comme les taux d'intérêt et les taux de change) ou des cours du marché.		–		–
<b>Risque de crédit</b> : Le risque de perte lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, au bilan ou hors bilan, envers la SADC.		–		–
<b>Risque de réputation</b>				
<b>Risque de réputation</b> : Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour celle-ci.		▲		–

### LÉGENDE

**Ampleur du risque** : ■ Acceptable ■ Préoccupant ■ Sérieux  
**Tendance du risque** : – Stable ▼ En baisse ▲ En hausse

### Risques d'assurance<sup>1</sup>

La faillite d'une institution membre aurait des conséquences notables pour les priorités de la Société, et le règlement de la faillite exigerait des ressources considérables. À la lumière de sa plus récente évaluation, la direction qualifie le **risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts** et le **risque d'intervention** de préoccupants. En attendant le plein respect (à l'exercice 2014) par les institutions membres des exigences de la SADC en matière de données et de systèmes, la Société pourrait ne pas être parfaitement en mesure d'établir une institution-relais ou, en cas de faillite soudaine d'une institution membre de grande taille, de rembourser des dépôts assurés avec la rapidité et le degré de perfection qu'elle compte atteindre dans les années à venir. Par ailleurs, de nouvelles pratiques et normes internationales visant les assureurs-dépôts et les responsables du règlement des faillites pourraient mettre en question la suffisance des pouvoirs dont la SADC dispose à l'heure actuelle. Des travaux se poursuivent dans le but de répondre à ces risques, dans la mesure du possible.

<sup>1</sup> La partie 4, intitulée *Rendement et profil des institutions membres*, contient des précisions sur le risque d'assurance de la SADC.

## Risques d'exploitation

Dans l'ensemble, les risques d'exploitation de la Société sont jugés acceptables, mais le **risque de personnes** demeure préoccupant, comme c'était le cas les années précédentes. Le fait de fonctionner avec un petit noyau d'employés possédant des compétences et des connaissances approfondies dans le domaine de l'assurance-dépôts constitue un risque pour la SADC. En outre, plusieurs départs à la retraite surviendront dans les prochaines années, ce qui se répercutera sur les besoins en ressources humaines de la SADC. La Société poursuit donc ses efforts en vue de réduire ces risques le plus possible.

Le **risque de processus** mérite lui aussi la mention « préoccupant », car plusieurs processus internes sont en cours d'élaboration en vue de permettre le remboursement accéléré des dépôts assurés en cas de faillite, la production d'états financiers tous les trimestres – comme les sociétés d'État sont désormais tenues de le faire, et l'adoption des IFRS. La direction a élaboré des stratégies pour chacun de ces processus et elle surveille de près la bonne exécution de leur plan de mise en œuvre.

Cette année, on estime que le **risque d'information** est en hausse, vu le plus grand besoin de données relatives au règlement de faillites, sans parler de la refonte et du remplacement de la Base de données tripartite, qui regroupe des données sur les institutions financières que partagent la SADC, la Banque du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

## Risques financiers

Les risques financiers de la Société (soit les **risques de liquidité, de marché et de crédit**) sont gérés de manière prudente et demeurent, tout compte fait, acceptables et stables. En effet, la gestion de ces risques est régie par des politiques en matière de risques financiers. Ces politiques, adoptées par le conseil d'administration de la SADC, font en sorte que des fonds soient disponibles rapidement sans pour autant compromettre la valeur de ces derniers. La SADC gère un portefeuille de placement qui constitue une source de liquidités en cas d'intervention. Elle peut également emprunter jusqu'à 17 milliards de dollars, un montant indexé annuellement sur la croissance des dépôts assurés. En outre, la SADC est également autorisée par la loi à demander un crédit parlementaire si jamais elle devait emprunter davantage que la limite permise. Elle étudie actuellement le caractère adéquat et la composition de ses diverses sources de financement.

## Risque de réputation

Le **risque de réputation** est jugé acceptable, mais sa tendance est à la hausse, à mesure que les pratiques et normes internationales en matière de règlement se complexifient et suscitent des attentes plus grandes à l'égard de la Société. Dans l'ensemble, ce risque demeure toutefois atténué par les éléments suivants : un régime d'assurance-dépôts robuste, la campagne de sensibilisation du public à l'assurance-dépôts menée par la Société, l'attention que la Société porte à sa capacité d'intervention, la bonne coordination entre les intervenants du filet de sécurité financier, les processus internes bien gérés qui permettent de réduire les risques d'exploitation et les méthodes de communication pertinentes dont peut se servir la SADC pour gérer toute atteinte à sa réputation.





## Rendement par rapport au plan

### Les trois stratégies d'entreprise de la SADC

Durant l'exercice terminé le 31 mars 2011, la SADC a concentré ses efforts sur les trois stratégies suivantes, qui servent de fil conducteur à son travail :

- **Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention**
- **Sensibilisation des déposants**
- **Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces**

Ces stratégies viennent à l'appui du mandat de la Société (voir la page précédant la table des matières) et contribuent à la gestion des risques importants de celle-ci. La section suivante donne une description des activités menées par la SADC à l'égard de ces trois stratégies majeures au cours de l'exercice, tandis que la Fiche de rendement qui suit rend compte des résultats de la SADC par rapport aux objectifs fixés.

## Fiche de rendement de la SADC – Résultats par rapport aux principaux indicateurs, au 31 mars 2011

La Fiche de rendement de la SADC rend compte de l'avancement des projets à la fin de l'exercice, soit le 31 mars 2011, par rapport aux indicateurs de rendement clés du plan d'entreprise de la Société. Cette fiche indique que les résultats s'alignent sur la plupart des indicateurs de rendement clés, si ce n'est de l'achèvement du projet d'établissement d'une institution-relais, de l'analyse de financement, de l'établissement du niveau maximal de financement adéquat et de la documentation de toutes les options de financement.

## FICHE DE RENDEMENT DE LA SADC – 2010-2011 à 2014-2015

MANDAT DE LA SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société.			
Stratégies d'entreprise	Principales stratégies de soutien prévues	Indicateurs de rendement clés	Situation
<p><b>Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention</b></p> <p>La SADC doit demeurer au fait des facteurs qui l'affectent et influent sur ses institutions membres. Elle doit aussi s'assurer d'être en mesure de prévoir l'évolution des dossiers et d'y réagir, et de gérer le risque lié à l'assurance-dépôts. La Société consolidera son savoir-faire pour mener à bien ses activités fondamentales de surveillance des risques, d'intervention, de règlement des faillites et d'assurance.</p>	Révision de l'Entente d'alliance stratégique avec le BSIF	Adoption d'une version mise à jour de l'Entente d'alliance stratégique SADC-BSIF (comprenant des dispositions relatives aux institutions-relais) avant le 31 mars 2012	▲
	Évaluation du risque que représentent les institutions membres au moins une fois l'an	Examen annuel de chaque institution membre, documenté de manière adéquate	▲
	Poursuite du renforcement de la capacité de remboursement de la SADC afin que celle-ci puisse faire face à la faillite d'une institution membre de grande taille et comptant un nombre important de déposants	Simulation du remboursement de 750 000 déposants réalisée d'ici le 31 mars 2011 et même exercice effectué d'ici le 31 mars 2012 à l'égard d'un million de déposants	▲
	La SADC rendra fonctionnels ses nouveaux pouvoirs d'institution-relais.	Nouveaux pouvoirs d'institution-relais fonctionnels d'ici le 31 mars 2011 <b>Situation au 31 mars 2011</b> <i><b>Ce projet a gagné en ampleur et en complexité depuis l'inclusion des questions liées à la faillite d'une institution de grande taille. On estime maintenant que le projet sera achevé en mars 2012.</b></i>	▼
	Examen de la situation financière de la SADC, de la suffisance des fonds dont elle dispose et des formules de financement disponibles dans le cadre d'une intervention, y compris en vertu de la solution d'institution-relais	Analyse de financement terminée avant le 31 mars 2011 <b>Situation au 31 mars 2011</b> <i><b>Ce projet a débuté plus tard durant l'exercice 2011, afin de coïncider avec l'examen du caractère procyclique d'enjeux liés à l'assurance-dépôts. On prévoit remettre un rapport et des recommandations au conseil d'administration à l'occasion de sa réunion de septembre 2011.</b></i>	▼
	Examen de la méthode d'établissement des provisions terminé au plus tard le 31 mars 2011	▲	
	Établissement du niveau maximal de financement adéquat et documentation de toutes les options de financement d'ici le 31 mars 2011 <b>Situation au 31 mars 2011</b> <i><b>Ce projet a débuté plus tard durant l'exercice 2011, afin de coïncider avec l'examen du caractère procyclique d'enjeux liés à l'assurance-dépôts. On prévoit remettre un rapport et des recommandations au conseil d'administration à l'occasion de sa réunion de septembre 2011.</b></i>	▼	

**LÉGENDE** ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget ▼ Retard ou écart par rapport au budget ● Annulation ou report à un exercice ultérieur





## FICHE DE RENDEMENT DE LA SADC – 2010-2011 à 2014-2015

MANDAT DE LA SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société.			
Stratégies d'entreprise	Principales stratégies de soutien prévues	Indicateurs de rendement clés	Situation
<b>Sensibilisation des déposants</b> La SADC s'efforce toujours de mieux faire connaître l'assurance-dépôts, ses avantages et ses limites. Notre stratégie ciblée et à long terme prévoit des campagnes de sensibilisation du public mettant à profit nos démarches antérieures.	Mise en œuvre de la stratégie et du plan à long terme de sensibilisation du public élaborés à l'exercice 2010	Ensemble de la population : obtenir un niveau de sensibilisation à la SADC de plus de 54 pour 100 et porter à plus de 26 pour 100 la proportion de ceux qui peuvent mentionner sans aide le plafond de 100 000 dollars.	▲
		Groupe de 50 ans et plus : obtenir un niveau de sensibilisation à la SADC de 65 pour 100 et maintenir à 31 pour 100 la proportion de ceux qui peuvent mentionner sans aide le plafond de 100 000 dollars.	▲
		Sondages d'opinion publique tous les trimestres durant la période de planification, pour vérifier les résultats de la campagne	▲
<b>Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces</b> Pour conserver la confiance du public, la SADC doit s'acquitter de son mandat avec efficacité et efficience. À cette fin, elle revoit et peaufine sans cesse ses stratégies pour bien gérer ses risques importants et assurer une gouvernance exemplaire et elle collabore étroitement avec ses partenaires clés, soit les institutions membres, les déposants, son personnel, les intervenants du filet de sécurité financier, les organismes de réglementation, les membres du Parlement et les assureurs-dépôts au Canada et partout dans le monde.	Évaluer annuellement les risques d'entreprise importants ; passer en revue et mettre à jour selon les besoins les politiques du conseil et de la direction en matière de risques et rendre compte régulièrement aux principaux intéressés de la gestion des risques d'entreprise importants	Les risques importants font l'objet d'une évaluation annuelle ou plus fréquente. Les activités de gestion des risques sont mises en œuvre en temps opportun pour que les risques demeurent dans des limites acceptables.	▲
		Déclaration annuelle de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise (GRE) dans le Rapport annuel	▲
	Piloter la transition aux Normes internationales d'information financière (IFRS)	La transition aux IFRS sera terminée et les états financiers de l'exercice prenant fin le 31 mars 2012 auront fait l'objet d'une vérification.	▲
	Mesurer la satisfaction des employés pour nous assurer qu'aucun obstacle ne s'oppose à leur productivité et à leur motivation	Durant la période de planification, obtenir un taux de satisfaction des employés de plus de 75 pour 100 selon les sondages d'opinion bisannuels.	▲
	S'assurer que le programme de gestion de la continuité des opérations demeure actuel et opérationnel	Procéder à des tests du plan de continuité des opérations et du plan de préparation à une pandémie au moins une fois l'an et communiquer annuellement au Comité de vérification les résultats de ces tests ainsi que toute mesure de suivi prévue	▲
La SADC doit avoir accès en tout temps à un site réservé à la reprise des activités adéquat et pleinement fonctionnel.		▲	

**LÉGENDE** ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget ▼ Retard ou écart par rapport au budget ● Annulation ou report à un exercice ultérieur

## FICHE DE RENDEMENT DE LA SADC – 2010-2011 à 2014-2015

MANDAT DE LA SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société.			
Stratégies d'entreprise	Principales stratégies de soutien prévues	Indicateurs de rendement clés	Situation
<p><b>Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces</b></p> <p>Pour conserver la confiance du public, la SADC doit s'acquitter de son mandat avec efficacité et efficience. À cette fin, elle revoit et peaufine sans cesse ses stratégies pour bien gérer ses risques importants et assurer une gouvernance exemplaire et elle collabore étroitement avec ses partenaires clés, soit les institutions membres, les déposants, son personnel, les intervenants du filet de sécurité financier, les organismes de réglementation, les membres du Parlement et les assureurs-dépôts au Canada et partout dans le monde.</p>	<p>Procéder à des évaluations annuelles dans le cadre du programme d'examen des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la SADC, qui doit être coordonné avec le processus de GRE et le travail des Services de vérification et de consultation de la SADC. Rendre compte régulièrement aux principaux intéressés de l'état des contrôles internes de la SADC à l'égard de l'information financière (dans la partie « Rapport de gestion » du Rapport annuel)</p>	<p>Évaluer périodiquement les contrôles internes conformément au programme d'examen des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la SADC (et aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor) et rendre compte des résultats de ces évaluations dans le Rapport annuel de la Société</p>	▲
		<p>Aucune lacune importante n'est relevée sur le plan des contrôles internes.</p>	▲
	<p>Mettre en place les procédures qui s'imposent pour faciliter la production de rapports trimestriels (sous réserve de l'approbation gouvernementale)</p>	<p>Production de tous les rapports trimestriels exigés dès l'exercice 2012</p>	▲

**LÉGENDE** ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget ▼ Retard ou écart par rapport au budget ● Annulation ou report à un exercice ultérieur

### ● Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention

Outre notre travail de surveillance des risques que représente chaque institution membre (examen une fois par an ou plus fréquemment), nous avons continué d'améliorer notre capacité d'intervention en nous concentrant cette année sur les aspects suivants : accélération du remboursement des déposants en cas de faillite de leur institution, règlement de la faillite d'institutions de moyenne ou de grande taille, et établissement d'une institution-relais comme outil de règlement.

La Société a déployé des efforts considérables à l'égard de sa capacité à mettre en place une institution-relais en cas de besoin. Elle a ainsi élaboré l'ébauche d'une politique délimitant les rôles et responsabilités de son conseil d'administration, du conseil responsable de l'institution-relais et de la direction de la SADC dans une telle situation. De plus, la Société travaille à la révision de l'*Entente d'alliance stratégique* avec le BSIF afin d'y incorporer la question de l'institution-relais. La Société a aussi élaboré des plans portant sur le recours à des ressources externes en complément de son personnel existant.

La SADC a entrepris l'examen de ses options de financement, travail qui se poursuivra durant le prochain exercice. Par ailleurs, elle a continué de collaborer avec le BSIF à l'élaboration de plans de règlement de faillites propres à chaque institution et a entrepris l'examen des moyens dont elle dispose pour financer ses interventions. La Société a également réalisé avec succès, en moins de 15 jours, la simulation d'un remboursement portant sur plus de 750 000 déposants et 1,8 million de comptes. Tous ces efforts ont pour but de confirmer que la SADC est en mesure de réagir à la faillite d'une institution de n'importe quelle taille.



Le nouveau *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* est entré en vigueur cette année. Ce règlement, en vertu duquel les institutions membres devront satisfaire certaines exigences en matière de données et de systèmes, jouera un rôle important dans l'accélération du calcul des dépôts à rembourser, afin que les déposants reçoivent leurs dépôts assurés ou y aient accès promptement après la faillite de leur institution. La Société continue d'aider les institutions membres à bien comprendre et à mettre en œuvre les exigences techniques du règlement administratif. Ce projet, d'une importance cruciale, s'étendra jusqu'à 2013. La Société entreprendra durant l'exercice 2012 un examen plus complet du *Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles*, qui devrait se terminer à temps pour l'exercice comptable des primes 2013.

La Société a aussi procédé à l'examen complet de sa méthode d'établissement des provisions. Les conclusions de cet examen ont été prises en compte dans les provisions au 31 mars 2011.

## La SADC sur la scène mondiale

Comme le Canada s'y était engagé à l'égard du G20, la SADC a participé activement à l'élaboration de pratiques exemplaires en matière d'assurance-dépôts à l'échelle internationale.

- » La SADC est membre du conseil exécutif de l'Association internationale des assureurs-dépôt (AIAD) ; elle préside le Comité d'orientation de l'AIAD et participe activement à divers projets de cette association.
- » En janvier 2011, à la demande du président de l'AIAD, M. Martin Gruenberg, la SADC a accepté de représenter cette association au sein du groupe de pilotage des règlements de faillite du Conseil de stabilité financière (CSF).
- » La SADC et le BSIF se sont joints au groupe de travail du CSF sur la gestion de crise transfrontière et ont collaboré à l'élaboration de critères susceptibles d'accroître l'efficacité du règlement de faillites d'institutions financières.
- » La SADC a aussi apporté aide et conseils aux assureurs-dépôts de l'Australie, du Salvador, de Hong Kong, de Malaisie et du Vietnam.

## ● Sensibilisation des déposants

La SADC a, dans l'exercice de son mandat, un rôle important à jouer pour contribuer à la stabilité du système financier canadien. La sensibilisation à la protection d'assurance-dépôts offerte par la SADC est l'un des principaux moyens d'action à cet égard, car elle aide les Canadiens à prendre des décisions éclairées pour protéger leurs épargnes.

La récente crise financière a rappelé combien il est important de communiquer avec le public pour lui donner confiance dans la SADC et dans le système financier canadien. Comme la sensibilisation des déposants vient appuyer le mandat de la Société, durant l'exercice 2011 nous avons entrepris le deuxième volet d'une stratégie triennale qui repose sur les deux objectifs suivants : intensifier la sensibilisation à la SADC et à l'assurance-dépôts et maintenir les niveaux atteints tout en donnant confiance dans la Société et le système financier canadien ; inciter les Canadiens à se renseigner auprès de leur institution financière membre de la SADC, à consulter notre site Web ou à appeler notre centre d'appels pour savoir ce qui est protégé par la SADC et ce qui ne l'est pas.

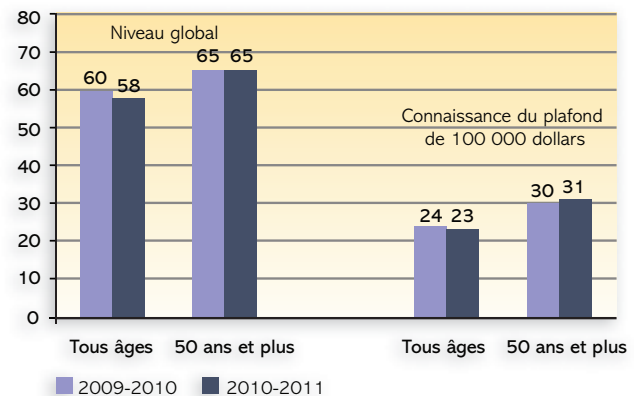
Cette stratégie a pour cible l'ensemble de la population, mais elle vise plus particulièrement les personnes de 50 ans et plus. Au cours de l'exercice, nous avons mené une campagne de publicité nationale à la télévision, dans les journaux et en ligne, et nous avons participé à des salons à l'intention des consommateurs.

La SADC compile et analyse les résultats de sa campagne de sensibilisation annuelle. L'an dernier, le niveau global de sensibilisation à la SADC est demeuré à 58 pour 100 dans l'ensemble de la population et à 65 pour 100 dans le groupe cible des personnes de 50 ans et plus. Quant au pourcentage de personnes pouvant mentionner sans aide le plafond de 100 000 dollars, il est lui aussi demeuré essentiellement le même, soit 23 pour 100 et 31 pour 100 dans les deux groupes déjà mentionnés. La SADC a de nouveau fait équipe avec l'Autorité des marchés financiers

pour transmettre son message au Québec. Ont également pris part à nos activités de sensibilisation du public l'Association des courtiers en dépôts inscrits et diverses associations du milieu financier et de consommateurs.

La Société a également tenu sa cinquième assemblée publique annuelle à Toronto, le 30 octobre 2010, en la coordonnant avec le *Zoomer Show*, un salon annuel à l'intention des consommateurs de 45 ans et plus. Cette assemblée a permis aux administrateurs et aux hauts dirigeants de la SADC de discuter de l'assurance-dépôts directement avec des membres du public et de répondre à leurs questions.

### Sensibilisation du public (%)



## ● Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces

### Personnel

La SADC est un organisme fondé sur le savoir, qui a besoin de personnel compétent, professionnel et motivé ; comme de nombreux autres organismes gouvernementaux, elle sait qu'un bon nombre de ses employés deviendront admissibles à la retraite au cours des prochaines années. Planifier la relève est donc un objectif prioritaire pour la Société, surtout que de nombreux postes exigent des connaissances spécialisées qui sont difficiles à trouver sur le marché du travail. Le nouveau plan et la nouvelle stratégie en matière de ressources humaines, qui ont été élaborés durant l'exercice 2011, tiennent compte de tous ces facteurs.

Le nouveau document décrit les mesures précises que la Société prendra au cours des cinq prochaines années pour s'assurer de disposer des bons employés et des bonnes compétences aux bons postes, au moment opportun, et de répondre ainsi à ses besoins. La stratégie repose sur quatre axes principaux : l'acquisition de compétences, la gestion de la relève, la satisfaction et la loyauté du personnel, et le perfectionnement professionnel. Les projets associés à ces quatre axes porteront entre autres sur l'examen des pratiques de recrutement, l'apprentissage et le perfectionnement, ainsi que la planification continue de la relève.

Dans le but d'évaluer la réussite des projets prévus dans le plan et la stratégie et de mesurer périodiquement le degré de satisfaction et de loyauté du personnel, la SADC mènera un autre sondage complet auprès des employés à l'automne 2011. Des plans d'action seront élaborés en fonction des problèmes soulevés par les répondants au sondage.

### Technologie

Le mandat de la Société s'appuie également sur un ensemble complet de services informatiques. À l'exercice 2011, la SADC a évalué et adapté ces services en vue d'assurer son efficacité opérationnelle et de répondre à l'évolution de ses besoins. Le plus important projet informatique cette année portait sur l'accélération du remboursement des dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre.

Dans le but d'offrir un meilleur soutien à l'entreprise, les Services informatiques se concentrent sur deux stratégies : la première consiste à accroître les ressources informatiques appuyant les services fondamentaux de la Société, notamment les activités et le développement d'applications (le système ROADMAP, par exemple) axés sur la capacité d'intervention, tandis que la deuxième explore des moyens d'optimiser les services informatiques existants en améliorant la gouvernance ainsi que la prestation et les normes de services.

La SADC a renforcé son programme de gestion de la continuité des opérations en 2010-2011, en faisant construire son nouveau centre informatique éconergétique qui s'appuie sur la redondance et dispose d'une alimentation de secours complète. Nous avons aussi amélioré notre capacité à relancer des systèmes et à récupérer des données à distance.

## Milieu de contrôle

Il incombe à la direction de la SADC d'établir et de tenir à jour des contrôles internes efficaces à l'égard de l'information financière (CIIF). Pour suivre l'évolution des meilleures pratiques en matière de communication de l'information dans les états financiers et en matière de gouvernance, la direction a décidé qu'un programme d'examen des CIIF appuiera davantage les pratiques existantes de la Société, comme cela est indiqué dans la lettre concernant la « responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC », dans le présent rapport annuel. La SADC a prévu une démarche axée sur les risques et étalée sur plusieurs années pour examiner et évaluer ses CIIF. Au terme de l'examen et de l'évaluation qui ont pris fin pendant l'exercice 2011, la direction n'a relevé aucune lacune importante à l'égard des contrôles internes.

La fonction indépendante de vérification interne de la SADC s'est de nouveau révélée précieuse au cours de l'exercice 2011 en décelant des occasions d'améliorer le fonctionnement de l'organisation et en diminuant les risques auxquels s'expose la Société, grâce à l'assurance que procurent ses missions de certification et aux services consultatifs qu'elle dispense. Le plan de vérification interne approuvé par le Comité de vérification mettait l'accent sur la sauvegarde de l'actif de la SADC, la consignation exacte des opérations, la gestion judicieuse des ressources, ainsi que l'efficacité et l'efficience des activités à l'appui du mandat de la Société.

Par ailleurs, la Société a poursuivi ses travaux en vue de faciliter l'adoption des IFRS et de produire des états financiers trimestriels à compter de l'exercice 2012. Ces activités sont décrites plus longuement dans les sections qui suivent.

## Revue financière

### États financiers consolidés

Les états financiers consolidés de la SADC intègrent les résultats de la Société et ceux d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables (EDDV). En effet, en date du 1<sup>er</sup> avril 2005, la SADC a adopté la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Cette note d'orientation exige la consolidation de certaines EDDV sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote.

La consolidation d'ACC dans les états financiers de la SADC entraîne une augmentation de l'actif de 1,0 million de dollars (1,2 million en 2010) et une augmentation des charges de 0,2 million de dollars (0,2 million en 2010). La hausse du passif et des produits a été négligeable durant les exercices 2011 et 2010. L'incidence globale de cette consolidation sur les bénéfices non répartis de la Société s'établit à 1,0 million de dollars (1,0 million en 2010).

### Normes internationales d'information financière (IFRS)

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a annoncé que les entreprises ayant une obligation d'information du public seraient tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) plutôt que les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Au début de 2008, le CNC a précisé que le basculement aux IFRS se fera pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. En septembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a confirmé que les entreprises publiques, suivant sa définition, devraient respecter les normes applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, soit les IFRS.

La SADC est une entreprise d'État et elle devra produire son information financière concernant l'exercice se terminant le 31 mars 2012 selon les IFRS et fournir des chiffres relatifs à l'exercice précédent conformes aux IFRS, à des fins de comparaison. Elle devra aussi produire un état de sa situation financière d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2010. La SADC se conformera à la norme IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière*, ce qui l'obligera à appliquer rétrospectivement les IFRS au 1<sup>er</sup> avril 2010, à des fins de comparaison.

Les renseignements qui suivent visent à mieux faire comprendre le plan de transition de la SADC et à chiffrer, dans la mesure du possible, les différences importantes entre les conventions comptables. Il faut toutefois souligner que les renseignements qui suivent n'ont pas fait l'objet d'une vérification et qu'ils pourraient être révisés si les IFRS évoluent

ou si la SADC revoit certaines de ses décisions à l'égard des conventions comptables, comme il lui est permis de le faire tant qu'elle n'aura pas fini de préparer ses états financiers consolidés en date du 31 mars 2012.

## Achèvement du plan de transition aux IFRS

L'adoption des IFRS est pratiquement terminée à la SADC et le travail qui reste à accomplir devrait être de nature opérationnelle seulement.

La transition comportait cinq étapes : diagnostic ; établissement de la portée des incidences ; rédaction des politiques et procédures ; mise en place et examen ; et entrée en vigueur des IFRS. La Société a créé une équipe à qui elle a confié l'élaboration et l'application d'un plan de transition tenant compte des modifications à apporter à l'information financière, aux processus financiers et aux systèmes informatiques.

L'étape du diagnostic a pris fin durant l'exercice 2009, tandis que les deux étapes subséquentes ont été menées à terme durant l'exercice suivant. Pour l'exercice 2011, la Société a dû produire son information financière selon les deux ensembles de normes, soit les IFRS et les PCGR du Canada.

Après les phases de mise en place et d'examen des IFRS, il faudra mettre la dernière main aux modifications visant les contrôles internes à l'égard de l'information financière et continuer de surveiller les nouvelles normes proposées ou émises par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Les normes existantes subiront sans doute d'autres modifications jusqu'à l'année de leur adoption, l'IASB poursuivant ses travaux de convergence avec les normalisateurs aux États-Unis, tandis que la crise financière donne lieu à de nouveaux projets. Une norme retient tout particulièrement l'attention de la SADC, soit la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (IAS 37). Les discussions se poursuivent à son égard et concernant les modifications qui y sont proposées. Aux étapes du diagnostic et de l'établissement de la portée des incidences, la SADC a supposé que la norme IAS 37 s'appliquerait à sa provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. Les répercussions possibles des délibérations de l'IASB sont décrites ci-après. Durant les exercices 2012 et subséquents, la SADC continuera d'évaluer l'incidence de toute nouvelle norme sur ses processus de gestion, ses systèmes et ses états financiers.

## Répercussions sur le processus financier et les systèmes informatiques

Il n'a pas été nécessaire d'apporter des changements importants aux systèmes et processus financiers de la SADC pour produire des déclarations selon les deux ensembles de normes, surtout parce qu'il y avait peu d'ajustements à faire pour faire concorder avec les IFRS les écritures selon les PCGR du Canada. Le système existant de planification des ressources de l'entreprise possède toutes les fonctions nécessaires au traitement des données financières et à la production d'états financiers conformes aux IFRS ; nous avons simplement apporté de légères modifications aux processus pour nous assurer de saisir toute l'information devant être communiquée.

En revanche, il a fallu modifier divers processus au cours de l'exercice, en prévision des états financiers trimestriels qu'il faudra dorénavant produire, conformément aux exigences du Conseil du Trésor à l'égard des sociétés d'État. Comme la date d'entrée en vigueur des états trimestriels coïncide avec l'année du passage aux IFRS à la SADC, certains de ces changements ont eu une incidence sur la conversion aux IFRS et certaines modifications ont dû être apportées aux contrôles internes à l'égard de l'information financière, aux contrôles de communication de l'information et aux procédures en place à la SADC.

## Conventions comptables importantes

Pour se conformer aux IFRS, la Société a dû modifier considérablement certaines de ses conventions comptables, mais d'autres demeurent inchangées.

Voici un résumé préliminaire des répercussions prévues de l'adoption des IFRS sur l'état de la situation financière de la SADC au 1<sup>er</sup> avril 2010 et au 31 mars 2011.

Ces données sont préliminaires et pourraient être modifiées, puisqu'elles sont basées sur des estimations et qu'elles n'ont pas été vérifiées. De plus, la SADC a jusqu'au 31 mars 2012 pour faire des choix concernant la transition aux IFRS et les conventions comptables. Enfin, la norme IAS 37, qui aura le plus d'incidence sur la SADC, fait encore l'objet de délibérations importantes au sein de l'IASB, comme on le verra plus loin.

Les pages qui suivent traitent des conventions comptables les plus susceptibles d'avoir une incidence sur la Société, de même que de l'application de la norme IFRS 1.





## Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 1<sup>er</sup> avril 2010

Comptes selon les PCGR du Canada	PCGR du Canada	Ajustements apportés en vertu des IFRS	Notes	IFRS	Comptes selon les IFRS
<b>ACTIFS</b>					
Trésorerie	530 \$	–		530 \$	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Placements	1 953 823	725	1	1 954 548	Placements
Débiteurs et autres sommes à recevoir	2 841	–		2 841	Primes à recevoir
		–		–	Autres actifs courants
	<u>1 957 194</u>	<u>725</u>		<u>1 957 919</u>	
Immobilisations	3 709	(762)	2	2 947	Immobilisations (montant net)
		762	2	762	Immobilisations incorporelles (montant net)
Impôts à recouvrer	3 361	–		3 361	Impôts à recevoir
Actifs d'impôts futurs	776	(208)	1	568	Actif d'impôt différé
	<u>7 846</u>	<u>(208)</u>		<u>7 638</u>	
	<u><b>1 965 040 \$</b></u>	<u><b>517</b></u>		<u><b>1 965 557 \$</b></u>	
<b>PASSIFS</b>					
Créditeurs et charges à payer	<u>7 470</u>	<u>(2 526)</u>	3	<u>4 944</u>	Créditeurs et charges à payer
	7 470	(2 526)		4 944	
		928	4	928	Avantages incitatifs différés
		1 612	3	1 612	Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	<u>1 100 000</u>	<u>–</u>	5	<u>1 100 000</u>	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
	<u>1 107 470</u>	<u>14</u>		<u>1 107 484</u>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Bénéfices non répartis	858 087	(39)	6	858 048	Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte)	<u>(517)</u>	<u>542</u>	1,3	<u>25</u>	Cumul des autres éléments du résultat global
	<u>857 570</u>	<u>503</u>		<u>858 073</u>	
	<u><b>1 965 040 \$</b></u>	<u><b>517</b></u>		<u><b>1 965 557 \$</b></u>	

### Notes :

- Ajustement motivé par l'adoption anticipée de la norme proposée sur les instruments financiers et consistant à exprimer les placements disponibles à la vente au coût après amortissement et à enregistrer l'incidence fiscale qui en découle
- Ajustement visant à consacrer une rubrique distincte aux immobilisations incorporelles générées en interne résultant du développement d'un logiciel, conformément au classement adopté au 31 mars 2011. Cet ajustement a été apporté conformément aux PCGR du Canada et n'est pas motivé par le passage aux IFRS
- Ajustement visant à reclasser et à recalculer sur une base actuarielle l'obligation au titre des prestations définies, conformément aux IFRS, et à reclasser la fraction à long terme des avantages incitatifs différés
- Reclassement de la fraction à long terme des avantages incitatifs différés, au poste du passif à long terme
- L'application de la norme IAS 37 n'a eu aucun effet sur la provision inscrite. Voir les explications à la page 24
- Effet cumulatif des ajustements apportés à l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition. Ce montant pourrait être modifié.

## Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2011

Comptes selon les PCGR du Canada	PCGR du Canada	Ajustements apportés en vertu des IFRS	Notes	IFRS	Comptes selon les IFRS
<b>ACTIFS</b>					
Trésorerie	739 \$	–		739 \$	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Placements	2 207 085	902	1	2 207 987	Placements
Débiteurs et autres sommes à recevoir	3 335	–		3 335	Primes à recevoir
		–		–	Autres actifs courants
	<u>2 211 159</u>	<u>902</u>		<u>2 212 061</u>	
Immobilisations	5 936	–		5 936	Immobilisations (montant net)
Immobilisations incorporelles	1 383	–		1 383	Immobilisations incorporelles (montant net)
Actifs d'impôts futurs	676	(249)	1	427	Actif d'impôt différé
	<u>7 995</u>	<u>(249)</u>		<u>7 746</u>	
	<u><b>2 219 154 \$</b></u>	<u><b>653</b></u>		<u><b>2 219 807 \$</b></u>	
<b>PASSIFS</b>					
Créditeurs et charges à payer	5 689	(3 030)	2	2 659	Créditeurs et charges à payer
Impôts sur les bénéfices à payer	600	–		600	Impôts sur les bénéfices à payer
	<u>6 289</u>	<u>(3 030)</u>		<u>3 259</u>	
		1 403	3	1 403	Avantages incitatifs différés
		1 666	2	1 666	Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 100 000	–		1 100 000	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
	<u>1 106 289</u>	<u>39</u>		<u>1 106 328</u>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Bénéfices non répartis	1 113 518	(39)	4	1 113 479	Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte)	(653)	653	1,2	–	Cumul des autres éléments du résultat global
	<u>1 112 865</u>	<u>614</u>		<u>1 113 479</u>	
	<u><b>2 219 154 \$</b></u>	<u><b>653</b></u>		<u><b>2 219 807 \$</b></u>	

## Notes :

- 1 Ajustement motivé par l'adoption anticipée de la norme proposée sur les instruments financiers et consistant à exprimer les placements disponibles à la vente au coût après amortissement et à enregistrer l'incidence fiscale qui en découle
- 2 Ajustement visant à reclasser et à recalculer sur une base actuarielle l'obligation au titre des prestations définies, conformément aux IFRS, et à reclasser la fraction à long terme des avantages incitatifs différés
- 3 Reclassement de la fraction à long terme des avantages incitatifs différés, au poste du passif à long terme
- 4 Effet cumulatif des ajustements apportés à l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition. Ce montant pourrait être modifié.



## Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La Société constatera sa provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts conformément à la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (IAS 37). Selon cette norme, la Société continuerait de constater sa provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, mais elle devrait modifier quelque peu sa méthode de calcul, entre autres avec un ajustement correspondant à l'incertitude des mesures et un autre reflétant la valeur temporelle de l'argent, si cette valeur est substantielle. L'application de la norme IAS 37 n'a nécessité aucune modification à la provision constatée selon les PCGR du Canada, à la date de transition ou au 31 mars 2011.

L'IASB continue de discuter des consignes relatives à l'évaluation et à la comptabilisation selon la norme IAS 37. Il doit publier une nouvelle ébauche entièrement revue durant le deuxième semestre de 2011 et la version finale ne sera pas prête avant 2012. La date d'entrée en vigueur n'est pas encore connue et il sera peut-être permis d'appliquer un traitement rétroactif. Tant que la norme définitive et les règles de transition ne seront pas connues, la SADC ne peut évaluer avec précision l'incidence de l'adoption des IFRS sur sa provision.

## Instruments financiers

La SADC classe ses placements dans la catégorie « disponibles à la vente » au titre des PCGR du Canada et les comptabilise à leur juste valeur ; les gains et les pertes latents résultant d'un changement dans la juste valeur sont comptabilisés au poste « Autres éléments du résultat étendu ». Selon les IFRS, et plus particulièrement la norme comptable internationale 39 – *Instruments financiers* (IAS 39), la SADC continuerait de classer ses placements dans la catégorie « disponibles à la vente » et continuerait donc de mesurer ses placements à la valeur du marché à la fin de chaque période de référence, sans que le passage aux nouvelles normes ait la moindre incidence financière.

En novembre 2009, une nouvelle norme, la norme internationale d'information financière 9 – *Instruments financiers* (IFRS 9), est venue remplacer en partie l'IAS 39 et la catégorie « disponibles à la vente » a été éliminée. Selon cette nouvelle norme, les placements de la SADC seront évalués au coût après amortissement, plutôt qu'à la juste valeur. Cette nouvelle norme s'appliquera à l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou aux exercices subséquents, mais il sera permis de l'adopter plus tôt. L'adoption anticipée de l'IFRS 9 ajouterait aux placements et aux capitaux propres 0,7 million de dollars au 1<sup>er</sup> avril 2010 et 0,9 million de dollars au 31 mars 2011. La SADC a opté pour l'adoption anticipée de la norme IFRS 9 dans le but de réduire au minimum les rajustements après la transition.

## Première adoption des IFRS

La norme internationale d'information financière 1 – *Première adoption des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1) prévoit certains choix et exemptions dont peuvent se prévaloir les entités qui établissent leurs états financiers selon les IFRS au lieu des PCGR du Canada. La Société a pris connaissance des principaux choix et exemptions applicables à chaque norme. L'adoption de normes pertinentes au titre de la norme IFRS 1 devrait être sans grande conséquence pour la Société, car les exemptions et les choix prévus ne sont pas applicables ou ne seront pas appliqués.

## Points saillants du bilan consolidé de l'exercice 2011

Au 31 mars 2011, l'actif total de la Société s'élevait à 2 219,2 millions de dollars, soit environ 13 pour 100 de plus qu'au 31 mars 2010 (1 965,0 millions de dollars). L'actif est composé essentiellement de placements (99 pour 100 de l'actif total). Le portefeuille de placement de la Société se compose principalement d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou les gouvernements provinciaux (99,5 pour 100). Au 31 mars 2011, le taux de rendement moyen pondéré jusqu'à l'échéance des placements de la Société était de 1,7 pour 100, contre 1,5 pour 100 en 2010, compte tenu d'une durée modifiée de 1,3 année. Cette courte durée rend le portefeuille de placement peu sensible à la variation des taux d'intérêt et en atténue la volatilité.

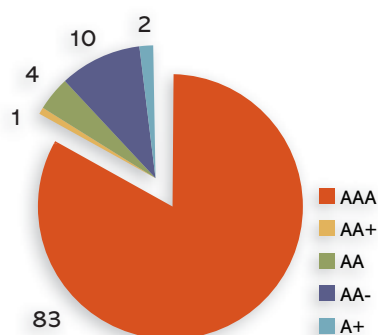
## Placements

La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes de base clés :

- » le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital ;
- » le portefeuille de placement doit servir au financement des activités d'intervention.

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille de placement prudent. Elle gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* (Lignes directrices) émises par le ministre des Finances. En vertu des politiques en matière de risques financiers approuvées par son conseil d'administration, la SADC ne peut investir que dans des titres qui atteignent ou dépassent les critères de qualité du crédit définis dans les Lignes directrices. De même, ces politiques limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés. Toujours en vertu de ces politiques, la Société ne peut investir que dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou les gouvernements provinciaux, ou encore dans des titres de créance émis par des sociétés de financement municipal. Les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A au moment de l'acquisition et l'échéance des placements ne peut dépasser cinq ans.

**Portefeuille de placement**  
**Ventilation par cote de crédit\* (%)**  
**31 mars 2011**



\*cotes attribuées par Standard & Poor's

## Recouvrements futurs

La SADC estime que des recouvrements futurs de l'ordre de 16 millions de dollars pourraient être attendus des dossiers de liquidation. Ces montants supplémentaires éventuels représentent essentiellement des recouvrements de sommes radiées antérieurement. On ne les retrouve pas dans les états financiers de la SADC car la date et le montant de ces recouvrements futurs font l'objet d'une grande incertitude. Cette incertitude est attribuable notamment aux différends entre créanciers, aux litiges liés à la liquidation de l'actif d'institutions faillies et aux revendications conflictuelles portant sur des actifs particuliers d'institutions faillies.

Institution (méthode de règlement de la faillite – année de la faillite)	Total des réclamations et des prêts de la SADC  (en millions de dollars)	Recouvrements de la SADC au 31 mars 2011  (en millions de dollars)	Possibles recouvrements futurs pour la SADC  (en millions de dollars)	Prévisions de pertes pour la SADC	
				en pourcentage des réclamations et des prêts (valeur nominale)	en pourcentage des réclamations et des prêts (VAN <sup>a</sup> )
La Compagnie Trust Standard (liquidation formelle – 1991)	1 164	967	14	16 %	33 %
Adelaide Capital Corp. (accord de crédit et de gestion – 1992)	1 589	1 484	2	6 %	15 %

<sup>a</sup> Toutes les rentrées de fonds sont actualisées chaque année, à la date de la faillite, aux fins du calcul de la valeur actualisée nette (VAN).



## Impôts sur les bénéfices

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Ses bénéfices imposables proviennent principalement des intérêts sur placements auxquels sont appliquées les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son bénéfice net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables. Au 31 mars 2011, la charge d'impôts de la SADC s'élevait à 0,7 million de dollars, et les impôts à recouvrer étaient de 0,6 million de dollars (compte tenu des acomptes provisionnels effectués durant l'exercice).

Les actifs et les passifs d'impôts futurs que constate la SADC correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan, y compris toute variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, et leur valeur fiscale.

De plus, les économies ou les coûts futurs rattachés aux actifs ou aux passifs d'impôts sont constatés, après déduction d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, dans la mesure où leur réalisation est plus probable qu'improbable. L'actif ou le passif d'impôts futurs est réévalué chaque année. Au 31 mars 2011, la Société constatait un actif d'impôts futurs de 0,7 million de dollars, comparativement à 0,8 million un an plus tôt.

## Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

Le système financier mondial se remet progressivement des ruptures sans précédent qui se sont opérées ces dernières années ; le système financier canadien demeure relativement solide, mais il subsiste d'importants risques de pertes. Il convient donc toujours de tempérer notre optimisme à l'égard de l'économie canadienne.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Au 31 mars 2011, la provision était de 1 100,0 millions de dollars, soit le même montant qu'un an plus tôt, puisque la conjoncture est stable mais que la prudence reste de mise.

L'estimation de la provision repose sur un certain nombre de données, dont le volume des dépôts assurés, les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres, ainsi que le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique qu'axée sur le marché. On a eu recours aux statistiques de probabilité de Moody's et de Standard & Poor's pour établir la perspective historique, tandis que pour la perspective axée sur le marché, on a fait appel à la société Moody's KMV, chef de file dans le secteur des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

L'estimation du pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies par la SADC dans les dossiers de liquidation de ses institutions membres depuis que cette dernière est tenue, conformément aux modifications apportées à sa loi constitutive en 1987, de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte. Par conséquent, les pertes liées à des faillites subies depuis sont considérablement moins élevées que celles que la SADC a subies avant 1987 et elles reflètent mieux les pertes que la Société pourrait s'attendre à enregistrer à l'avenir.

Durant l'exercice 2011, la SADC a terminé l'examen de sa méthode d'établissement des provisions, qui visait à s'assurer que les hypothèses et les variables utilisées demeuraient pertinentes. L'examen a permis d'apporter des améliorations aux variables existantes. Ces améliorations entraînent une modification de l'estimation comptable pour l'année en cours. Les chiffres des périodes antérieures n'ont pas été recalculés. Les améliorations se traduisent par une diminution de 100 millions de dollars par rapport à la provision qui aurait été constatée au 31 mars 2011 si l'examen n'avait pas eu lieu.

## Financement *ex ante*

La SADC doit disposer de ressources financières adéquates pour assurer le bon fonctionnement d'un régime d'assurance-dépôts sain. Il ne doit pas y avoir le moindre doute quant à la suffisance des ressources dont dispose la Société pour se protéger des risques auxquels elle s'expose. Durant l'exercice 2004, le conseil d'administration de la SADC a jugé qu'un financement *ex ante* serait approprié en cas d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Il a par ailleurs été déterminé que la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC, servirait au financement *ex ante*. La fourchette cible du financement *ex ante* est établie entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés, ce qui se traduit par un montant d'environ 2 410,0 à 3 012,5 millions de dollars, si l'on se fonde sur le volume des dépôts assurés au 30 avril 2010. Au 31 mars 2011, le niveau était de 2 213,5 millions de dollars ou 37 points de base des dépôts assurés. (Un an plus tôt, il se situait à 1 958,1 millions de dollars, soit 33 points de base des dépôts assurés au 30 avril 2009.)

Selon les prévisions actuelles présentées dans le *Plan d'entreprise 2011-2012 à 2015-2016* de la SADC, le premier niveau de la fourchette cible sera atteint au cours de l'exercice 2014, soit un an plus tôt que prévu dans le *Plan d'entreprise 2010-2011 à 2014-2015*, ce qui s'explique par la hausse des taux de prime différentiels et par l'évolution de la répartition des institutions membres entre les différentes catégories de tarification, en dépit d'une croissance des dépôts assurés moins marquée. L'atteinte du premier niveau de la fourchette cible dépendra du volume des dépôts assurés, du montant des primes et des taux d'intérêt du marché. Toute variation d'un de ces facteurs peut retarder le moment où le financement *ex ante* sera égal à 40 points de base des dépôts assurés.

## Sommaire de l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis

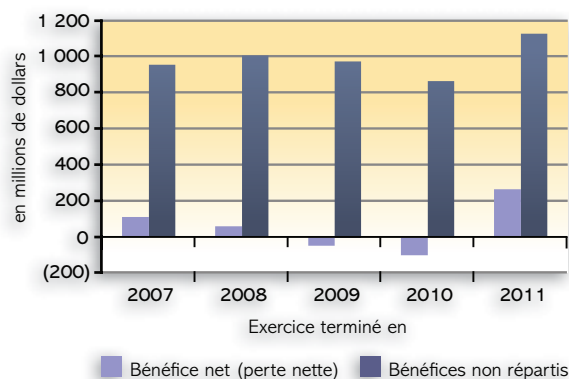
La SADC a terminé l'exercice 2011 avec des **bénéfices non répartis** de 1 113,5 millions de dollars, un montant supérieur d'environ 29,8 pour 100 aux chiffres de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des produits tirés des primes et par le niveau stable de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. L'exercice 2010 s'était soldé par une perte nette, vu l'augmentation de 300,0 millions de dollars de cette provision. Or, la provision est demeurée stable cette année.

À la fin de l'exercice, les **produits** de la SADC ont totalisé 286,8 millions de dollars, un montant contrebalancé par des charges opérationnelles nettes de 30,7 millions de dollars et par une charge d'impôts de 0,7 million de dollars. Il en a résulté un **bénéfice net** de 255,4 millions de dollars.

Les **produits tirés des primes** ont atteint 253,3 millions de dollars durant l'exercice, comparativement à 197,8 millions en 2010.

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que ces dernières détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles*, lequel classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification.

**Bénéfice net (perte nette) et bénéfices non répartis**





Le classement des institutions membres dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs. Les taux de prime en vigueur à l'exercice comptable des primes 2010 étaient les suivants :

**Catégorie 1** – 2,3 points de base des dépôts assurés

**Catégorie 2** – 4,6 points de base des dépôts assurés

**Catégorie 3** – 9,3 points de base des dépôts assurés

**Catégorie 4** – 18,5 points de base des dépôts assurés

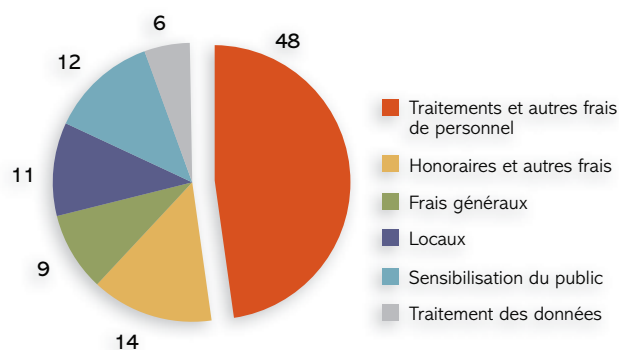
Le tableau qui suit illustre la répartition des institutions membres parmi les catégories de tarification pour l'exercice comptable des primes 2010 et pour les quatre exercices précédents.

Catégorie de tarification	Répartition des institutions membres par catégorie de tarification et exercice comptable (%)				
	2006	2007	2008	2009	2010
1	84	93	75	68	62
2	14	6	20	21	26
3	2	1	5	10	10
4	0	0	0	1	2

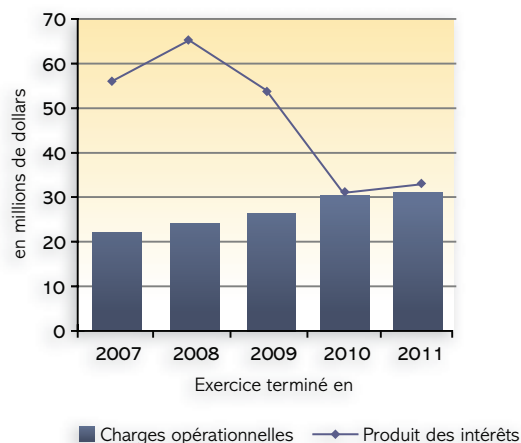
Le **produit des intérêts sur placements** de la SADC suffit à couvrir ses charges opérationnelles. Il a atteint 33,5 millions de dollars en 2011, soit environ 8,0 pour 100 de plus qu'à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2011, les **charges opérationnelles nettes** s'élevaient à 30,7 millions de dollars (comparativement à 30,6 millions à l'exercice 2010). Comme il est expliqué plus loin, les salaires et autres frais de personnel dominent le profil des dépenses, loin devant les honoraires et autres frais. Les coûts liés aux recouvrements provenant d'autres organisations sont défalqués des charges opérationnelles de la SADC. La SADC fournit des services de centre d'appels à deux entités apparentées, l'ACFC et le BSIF, selon le principe du recouvrement des coûts. De plus, l'Autorité des marchés financiers du Québec contribue à la campagne de sensibilisation du public de la SADC. À l'exercice 2011, la SADC a comptabilisé des recouvrements qui ont totalisé 0,7 million de dollars (0,8 million à l'exercice précédent).

**Profil des charges opérationnelles (% du total des charges)**  
Exercice terminé le 31 mars 2011



**Produit des intérêts par rapport aux charges opérationnelles**



## Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2010-2011

### Bilan

Au 31 mars 2011, l'**actif total** atteignait 2 219,2 millions de dollars, comparativement aux 2 154,0 millions prévus dans le plan. Les produits ont nettement dépassé les prévisions en 2011, ce qui a donné lieu à un solde des placements supérieur aux attentes. La croissance des placements est le principal facteur à l'origine de la hausse de l'actif total.

### État des résultats et des bénéfices non répartis

Au cours de l'exercice, les **produits** ont totalisé 286,8 millions de dollars, soit 75,8 millions de plus que prévu dans le plan. Cette hausse s'explique principalement par le relèvement des taux de prime et par le reclassement de certaines institutions membres aux fins du régime de primes différentielles. Le produit des intérêts sur placements a quelque peu dépassé les prévisions.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, le **bénéfice net** a été de 255,4 millions de dollars, alors qu'un bénéfice net de 193,0 millions de dollars était prévu. Cet écart de 62,4 millions de dollars s'explique presque entièrement par l'augmentation des produits tirés des primes résultant de la hausse des taux de prime, par l'évolution de la répartition des institutions membres entre les différentes catégories de tarification et par la hausse du produit des intérêts. À 30,7 millions de dollars, les charges opérationnelles nettes ont été inférieures aux prévisions de 33,0 millions. Cet écart positif est attribuable en premier lieu aux dépenses en matière de consultation inférieures aux prévisions, mais aussi à la capitalisation des projets de développement d'applications qui n'avait pas été prévue dans le Plan d'entreprise 2010-2011.

Les **bénéfices non répartis**, de 1 113,5 millions de dollars en fin d'exercice, étaient de 238,5 millions de dollars inférieurs au plan, en raison essentiellement de la hausse non prévue de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts le 31 mars 2010. Cette provision est recalculée à la fin de chaque exercice, à la lumière d'un ensemble de critères quantitatifs et de l'évaluation de la conjoncture faite par la SADC à ce moment-là. Le Plan d'entreprise 2010-2011 a été approuvé avant la fin de l'exercice de la Société, le 31 mars 2010.

## Plan d'entreprise 2011-2012 à 2015-2016

### Exercice 2012

La Société s'attend à réaliser un **bénéfice net** de 213,0 millions de dollars durant l'exercice 2012.

Les **produits** de la Société devraient totaliser 248,0 millions de dollars durant l'exercice, dont 213,0 millions en produits tirés des primes et 35,0 millions de dollars en produit d'intérêts. Les prévisions relatives aux produits tirés des primes tiennent compte de la troisième d'une série de trois hausses des taux de prime par rapport au barème de 2009. Cette hausse, qui fait suite à des relèvements similaires durant les deux exercices précédents, aura pour effet de doubler les taux de prime différentiels par rapport à l'exercice 2009. La Société prévoit que le volume des dépôts assurés croîtra de 4 pour 100 en 2012, comparativement à une hausse de 2 pour 100 entre les exercices 2010 et 2011. Ces hypothèses, combinées au reclassement prévu de certaines institutions membres aux fins du régime de primes différentielles, se traduisent par une diminution de 40,0 millions de dollars des produits tirés des primes prévus par rapport à l'exercice 2011. Par ailleurs, on suppose que le produit des intérêts continuera de remonter en 2012.

Les **charges opérationnelles nettes** devraient s'établir à 34,0 millions de dollars à l'exercice 2012, comparativement à 30,7 millions de dollars un an plus tôt, et le produit des intérêts continuera de les couvrir.

L'**encaisse** et les **placements** devraient s'élever à 2 417,0 millions de dollars à la fin de l'exercice 2012.

On prévoit que les **bénéfices non répartis** et la **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** s'établiront respectivement à 1 323,0 millions de dollars et 1 100,0 millions de dollars à la fin de l'exercice 2012.

Le niveau du **financement ex ante** de la Société devrait s'élever à 2 423,0 millions de dollars à la fin de l'exercice 2012, soit 39 points de base des dépôts assurés.



## 2011-2012 à 2015-2016

Dans son *Plan d'entreprise 2011-2012 à 2015-2016*, la Société prévoit atteindre sa fourchette cible de financement *ex ante* durant la période quinquennale de planification. Les investissements devraient passer de 2,2 milliards de dollars au 31 mars 2011 à 3,3 milliards de dollars d'ici le 31 mars 2016.

Les produits tirés des primes devraient atteindre 945 millions de dollars durant la période quinquennale. Comme il a été dit plus haut, par l'entremise de modifications apportées au *Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles*, on offrira aux institutions membres un incitatif de nature financière pour les encourager à adopter le plus tôt possible les exigences en matière de données et de systèmes. Cet incitatif pourrait rendre moins coûteuses les modifications apportées aux systèmes des institutions membres avant le 30 juin 2012 ; il représente, du point de vue de la SADC, un investissement à long terme dans sa capacité d'intervention. Nous avons retranché environ 100 millions de dollars aux produits tirés des primes prévus pour l'exercice 2013, ce qui correspond au coût estimatif de l'incitatif si toutes les institutions membres y sont admissibles. Les intérêts sur placements devraient s'élever à 300 millions de dollars et le budget d'exploitation net est prévu à 175 millions de dollars pour la même période.

Étant donné que les prévisions du *Plan d'entreprise 2011-2012 à 2015-2016* de la SADC reposent sur diverses hypothèses, les chiffres réels pourraient s'écarter sensiblement des chiffres du plan. Voici quelques-unes des principales hypothèses d'ordre financier :

- » Les taux de primes devraient rester à leurs niveaux de 2011 pendant le reste de la période de planification.
- » Les prévisions relatives au produit des intérêts sur placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen égal à 2,2 pour 100.
- » On suppose qu'aucune institution membre ne fera faillite au cours de la période de référence<sup>2</sup>.
- » La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est évaluée annuellement et fait l'objet de rajustements s'il y a lieu. Pour les besoins du *Plan d'entreprise 2011-2012 à 2015-2016* de la SADC, il est prévu que la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts demeure à 1 100 millions de dollars.

<sup>2</sup> La mise en œuvre efficace des mesures prioritaires de la SADC dans le cadre de son budget d'exploitation suppose qu'aucune intervention ne sera nécessaire auprès des institutions membres. La Société ne prévoit aucune intervention de cette nature durant la période de planification. Ses budgets d'exploitation futurs ne tiennent donc pas compte des conséquences d'une quelconque intervention. Si la Société devait intervenir auprès d'une institution membre, les coûts auraient sans doute une incidence considérable sur les charges opérationnelles.

	Plan d'entreprise 2011-2012 <sup>a</sup>	Chiffres réels 2010-2011	Plan d'entreprise 2010-2011 <sup>a</sup>
(en millions de dollars)			
<b>Bilan consolidé (au 31 mars)</b>			
<b>Actif</b>			
Encaisse et placements	2 416	2 208	2 149
Créances	1	3	–
	2 417	2 211	2 149
Immobilisations corporelles et incorporelles	11	7	5
	2 428	2 218	2 154
Actif d'impôts futurs	–	1	–
<b>Actif total</b>	<b>2 428</b>	<b>2 219</b>	<b>2 154</b>
<b>Passif</b>			
Créditeurs et autres charges à payer	4	6	2
Impôts sur les bénéfices à payer	–	1	–
Passif d'impôts futurs	1	–	–
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 100	1 100	800
	1 105	1 107	802
<b>Capitaux propres</b>			
Bénéfices non répartis	1 323	1 113	1 352
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte) <sup>b</sup>	–	(1)	–
	1 323	1 112	1 352
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>2 428</b>	<b>2 219</b>	<b>2 154</b>
<b>État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis (exercice terminé le 31 mars)</b>			
<b>Produits</b>			
Primes	213	253	180
Intérêts sur placements	35	33	31
Autres	–	1	–
	248	287	211
<b>Charges</b>			
Charges opérationnelles nettes	34	31	33
Augmentation des provisions pour pertes	–	–	–
Recouvrements de sommes radiées	–	–	(14)
	34	31	19
Bénéfice net avant impôts	214	256	192
(Recouvrement) charge d'impôts	1	1	(1)
<b>Bénéfice net</b>	<b>213</b>	<b>255</b>	<b>193</b>
Bénéfices non répartis, au début de l'exercice	1 110	858	1 159
<b>Bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice</b>	<b>1 323</b>	<b>1 113</b>	<b>1 352</b>
<b>État consolidé du résultat étendu (exercice terminé le 31 mars)</b>			
Bénéfice net	213	255	193
Variation des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente <sup>b</sup>	–	–	–
Recouvrement d'impôts	–	–	–
Autres éléments du résultat étendu	–	–	–
<b>Résultat étendu</b>	<b>213</b>	<b>255</b>	<b>193</b>

<sup>a</sup> Le Plan d'entreprise 2010-2011 à 2014-2015 et celui de 2011-2012 à 2015-2016 reposent sur l'information disponible au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 respectivement.

<sup>b</sup> Il est prévu dans le Plan d'entreprise 2010-2011 à 2014-2015 et celui de 2011-2012 à 2015-2016 que la valeur marchande des actifs financiers disponibles à la vente de la SADC est égale à la valeur comptable ; en conséquence, il n'y a eu ni gains ni pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente. Après le passage aux IFRS, la SADC ne comptabilisera plus ses placements à la valeur marchande et n'inscrira plus de gains ou de pertes latents dans ses états financiers.



# Déclaration de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise à l'intention du conseil d'administration

Le 2 juin 2011

Le conseil d'administration de la SADC s'appuie sur la présente déclaration pour s'acquitter des responsabilités qui lui échoient en vertu du principe 16 de la Charte du conseil d'administration de la SADC concernant la gestion des risques de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2011, la direction a, dans le cadre du processus de gestion des risques de l'entreprise qu'elle a mis en place :

- » recensé et évalué les principaux risques auxquels s'expose la SADC et remis au Comité de vérification du conseil et au conseil des rapports explicatifs sur ces risques ;
- » révisé les politiques de la SADC à l'égard de chacun des principaux risques pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes ;
- » déterminé de nouvelles activités visant à optimiser la gestion de chacun des principaux risques et fait le suivi de leur réalisation.

À la lumière du travail réalisé par la direction au cours de l'exercice 2010-2011 de la SADC et de notre connaissance des activités de la Société au 31 mars 2011, nous déclarons que :

- » la SADC s'est dotée de politiques appropriées et prudentes concernant la gestion de ses risques et que ces politiques sont respectées ;
- » la SADC dispose d'un processus de gestion des risques de l'entreprise efficace.

À la lumière de ce travail, la direction conclut que le risque d'ensemble de la SADC demeure acceptable, bien que le risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts, le risque d'intervention, le risque de personnes et le risque de processus soient jugés « préoccupants », ce qui signifie que l'élément résiduel de chacun de ces risques mérite une étroite surveillance. La direction a élaboré des projets visant la surveillance étroite et une plus grande atténuation de ces risques.

Pour arriver à ces conclusions, la direction a fait preuve d'un jugement prudent, veillé à ce qu'ait lieu un nombre raisonnable d'évaluations et appliqué la notion d'importance conformément à la manière envisagée au principe 16 de la Charte du conseil. Par ailleurs, le processus de gestion des risques de l'entreprise est régulièrement validé par les Services de vérification et de consultation de la SADC.

La présidente et première dirigeante,



**Michèle Bourque**

Le vice-président, Finances et Administration, et directeur financier  
président du Comité de gestion des risques de l'entreprise,



**Thomas J. Vice**